

« Des conseils neutres et gratuits »

L'Agence locale de l'énergie et du climat du pays Messin dispense ses conseils aux particuliers et aux petites collectivités qui veulent rénover ou construire du neuf. Objectif avoué : faire baisser les factures énergétiques.

L'entrée en vigueur de la Réglementation Thermique 2012 (RT 2012) est dans de nombreux esprits sur le salon. Les normes qu'elle impose depuis le 1er janvier ont un coût, évalué par les professionnels entre 250 et 300 € par m² habitable, toute nouvelle construction devenant alors un bâtiment basse consommation.

L'Alec (Agence locale de l'énergie et du climat du pays messin) propose ses services dans l'accomplissement des démarches à accomplir. « Cela va de la réalisation du diagnostic aux dossiers de demande d'aides », explique Jérémie Marx, conseiller info énergie.

« Nous sommes financés par l'Ademe et par des partenaires institutionnels, ce qui garantit notre neutralité en matière de conseil. Nous intervenons en matière d'isolation, de construction et de sobriété énergétique ». Pour Jérémie Marx, « Il est certain que la nouvelle norme à un coût. Mais il faut la voir comme un investissement. Nous sommes là pour informer sur les différentes possibilités d'accompagnement mises en place. »



X. R.

« Du choix des matériaux de constructions aux systèmes de chauffage et d'isolation, nous aidons à obtenir la meilleure sobriété énergétique », indiquent les conseillers de l'Agence locale de l'énergie et du climat. Photo Karim SIARI